

### ➤ OBJECTIF

Prévenir la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile des retraités.

### ➤ CONSTAT

Trop de retraités attendent qu'un accident ou une difficulté survienne avant de solliciter des aides, alors que celles-ci pourraient parfois éviter ces situations.

### ➤ NOTRE MARGE D'ACTION

Encourager les retraités à anticiper leurs besoins. Agir en amont est toujours plus efficace qu'intervenir dans l'urgence.

Compléter le **CERFA 16301\*1** pour bénéficier d'aides, dont certaines peuvent être gratuites.

### ➤ OÙ L'ADRESSER

#### 1. En cas d'autonomie préservée (GIR 5 ou 6)



**MSA**

MSA Ile-de-France  
Gestion action sanitaire et sociale  
75691 Paris Cedex 14



**CNAV ou FPE**

Assurance retraite Ile-de-France  
Direction de l'action sociale  
CS 70009  
93166 Noisy-le-Grand Cedex

**CMCAS**

☎ contacter le 01 60 66 76 64

\* Pour les autres caisses de retraite, contactez-les directement.

#### 2. En cas de perte d'autonomie importante (GIR 1 à 4)



**Département de Seine-et-Marne.**

Direction de l'autonomie - Service des prestations  
Hôtel du Département  
CS50377  
77010 Melun Cedex

# MÉMO

## MAINTIEN À DOMICILE DES RETRAITÉS



### ➤ CONTACTS UTILES

Pour toute information sur les droits et les dispositifs liés à l'**autonomie** des **personnes en situation de handicap**, des **seniors**, et pour soutenir les **aidants**, vous pouvez vous tourner vers :

- Le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de résidence de la personne concernée.

#### CCAS CESSON

☎ 01 64 10 51 14

[ccas@ville-cesson.fr](mailto:ccas@ville-cesson.fr)

#### CCAS NANDY

☎ 01 64 19 29 25

[ccas@nandy.fr](mailto:ccas@nandy.fr)

#### CCAS COMBS LA VILLE

☎ 01 64 13 45 14

[contact@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:contact@mairie-combs-la-ville.fr)

#### CCAS SAVIGNY LE TEMPLE

☎ 01 64 10 68 20

[ccas@savigny-le-le-temple.fr](mailto:ccas@savigny-le-le-temple.fr)

#### CCAS LIEUSAIN

☎ 01 64 13 55 76

[ccas77127@ville-lieusaint.fr](mailto:ccas77127@ville-lieusaint.fr)

#### CCAS REAU

☎ 01 60 60 90 42

[ccas.reau@gmail.com](mailto:ccas.reau@gmail.com)

#### CCAS MOISSY CRAMAYEL

☎ 01 64 88 15 80

[action-sociale@ville-moissycramayel.fr](mailto:action-sociale@ville-moissycramayel.fr)

#### CCAS VERT SAINT DENIS

☎ 01 64 10 59 25

[social@vert-saint-denis.fr](mailto:social@vert-saint-denis.fr)

- Le service **SAPHA** de la Maison Départementale des Solidarités de **Lieusaint** (service APA, handicap, aidants)

☎ 01 64 13 29 24

[sapha\\_senart@departement77.fr](mailto:sapha_senart@departement77.fr)

- Le Centre d'Information et de Coordination – Point Autonomie Territorial de Melun (CIC-PAT) (Séniors, Handicap, Aidants)

☎ 01 64 52 24 48

[accueil@pat-melun.fr](mailto:accueil@pat-melun.fr)



### ➤ Aménagement du domicile

- **Essai de matériel**

Mise en situation

Evaluation des besoins

(service gratuit)

#### **Escavie 77**

16 rue de l'Aluminium

77176 Savigny-le-Temple

☎ 01 44 65 79 20

- **Evaluer les besoins**  
(ergothérapeute)

+ 60 ans peut être financé par CDF,

prêt de matériel possible

Assistance maîtrise ouvrage (travaux

pour aménager le domicile) service

payant

#### **Merci Julie**

☎ 01 80 87 69 22

#### **Dispositif EqLAAT (à domicile)**

☎ 01 44 65 79 20

### ➤ Signalement maltraitance

Numéro national dédié à la lutte contre les maltraitances envers les personnes âgées et les majeurs en situation de handicap.

☎ 39 77

### ➤ Rupture de parcours de soins / parcours de santé complexes

L'association RT2S77 porteuse du DAC Sud 77 accompagne dans la coordination des parcours de santé complexes pour favoriser le maintien à domicile.

contact@dac77sud.fr

☎ 01 60 71 05 93

### ➤ Les aides de L'Agirc-Arrco (retraite complémentaire)

A partir de 75 an pour les bénéficiaires d'une retraite directe ou de réversion Agirc-Arrco ☎ 09 71 090 971

[actionsocialeiledefrance@agirc-arrco.fr](mailto:actionsocialeiledefrance@agirc-arrco.fr)

- **Aide momentanée** : 10h d'aides à domicile gratuites (ne pas avoir de plan d'aide APA ou Caisse de retraite)

- **Sortir PLUS** : cagnotte de 300€ pour transport accompagné pris en charge pour coiffeur, médecin, se promener ...

\* Avant 75 ans, il existe d'autres aides, se rapprocher de l'Agirc-Arrco.

### ➤ Objectif

Faciliter le retour à domicile des retraités après hospitalisation par la mise en place d'aides adaptées à leurs besoins après un passage aux urgences, séjour à l'hôpital, en établissement de soins de suite ou en unité psychiatrique, une intervention ambulatoire, une hospitalisation à domicile.

### ➤ Qu'est-ce que l'ADH ?

- L'ADH propose une évaluation des besoins pour sécuriser le domicile et soutenir le retraité : préconisation d'aides techniques, portage de repas, livraison de courses, soutien moral, conseil en gestion, aide à la mobilité, dépenses de protection, et orientation vers des ateliers de prévention.
- 10 heures dédiées à l'entretien du logement, entièrement financées pour les retraités CNAV
- 54 heures d'entretien du logement sont partiellement financées pour les retraités de la CNAV et de la FPE, y compris pour les revenus les plus élevés. À noter qu'un reste à charge subsiste.

### ➤ Conseils pratiques pour les retraités

- Avant la sortie : demander un entretien avec le service social de l'établissement.
- Dès l'hospitalisation : contacter sa mutuelle pour connaître les aides disponibles.
- A tout moment : s'adresser au CCAS de sa commune pour être orienté vers les bons interlocuteurs ou le CIC PAT

### ➤ Critères d'éligibilité

- Être retraité de la CNAV, FPE
- Relever d'un GIR 5 et 6 ou GIR 4 provisoire avec pronostic de récupération.
- Ne pas percevoir d'aides légales comme l'APA ...

# MÉMO

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE  
APRÈS HOSPITALISATION (ADH)



## ➤ Comment faire la demande ?

- Idéalement : L'établissement initie la demande pour le retraité.
- A défaut contacter urgemment le Centre d'Information et de Coordination – Point Autonomie Territorial de Melun

☎ Contact : 01 64 52 24 48

- **La demande doit être adressée avant le retour à domicile, ou dans la semaine suivant la sortie de l'établissement.**

## ➤ Glossaire



- **APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CDF** : Commission Des Financeurs
- **CIC PAT** : Centre d'Information et de Coordination – Point Autonomie Territorial
- **CMCAS** : Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale
- **CNAV** : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- **DAC** : Dispositif d'appui à la coordination
- **FPE** : Fonction Publique d'État
- **GIR** : Groupe Iso-Ressources (utilisé pour évaluer le niveau de dépendance des personnes âgées)
- **MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **SAPHA** : Seniors, Aînés, Personne en situation de Handicap et Aidants